

Frédéric Fève
Naturaliste indépendant

41 rue Charles de Gaulle
54 770 LAITRE-SOUS-AMANCE

Tél./Fax : 03 83 45 48 07

Mobile : 06 83 01 97 70

E-mail : FEVEF@wanadoo.fr

www.fredericfeve.com



EXPERTISE FAUNE

**PROJET DE DEMOLITION D'UN BATIMENT SITUE
RUE JULES MELINE A EPINAL (88)**

RAPPORT D'EXPERTISE – DIAGNOSTIC



Juillet 2026

SOMMAIRE

1- Préambule et objectifs de la mission	P2
2- Travaux effectués et méthodes	P3
3- Résultats des recherches	P3
3.1- Pré-diagnostic	P3
3.2- Diagnostic	P11
4- Enjeux, sensibilités, impacts	P12
5- Mesures ERC	P14
6- Conclusion	P16
BIBLIOGRAPHIE	P17



EXPERTISE FAUNE – DIAGNOSTIC

PROJET DE DEMOLITION D'UN BATIMENT SITUE RUE JULES MELINE A EPINAL (88)

1- Préambule et objectifs de la mission

La société EPINAL HABITAT travaille actuellement au projet de démolition d'un bâtiment situé du 41 au 57, rue Jules Méline à Epinal (88). Ce bâtiment est localisé en Figure 1 ci-après.

Initialement, la société EPINAL HABITAT nous a confié la réalisation d'un pré-diagnostic faune pour une première appréciation des enjeux.

L'expertise des bâtiments s'est déroulée le 13 mars 2026, en fin de période hivernale (période de transit pour les chauves-souris, début de nidification pour les oiseaux).

Suite à ce pré-diagnostic, EPINAL HABITAT a déposé un dossier de dérogation auprès de la DREAL Grand-Est, qui a demandé des compléments d'études avant d'instruire le dossier.

Ces compléments d'études concernent un deuxième passage pour dénombrement des nids d'oiseaux et des comptages crépusculaires chauves-souris.

Les méthodologies utilisées pour ces recherches sont présentées en paragraphe 2.

Le présent rapport mentionne les résultats de ces recherches, précise les enjeux et les risques d'impacts.

Figure 1 : localisation du bâtiment concerné (source Epinal Habitat)



*Plan de localisation du bâtiment dit « Méline » - 66 logements
Situé 41-57 rue Jules Méline, 88000 EPINAL*

2- Travaux effectués et méthodes

La mission a concerné la fin de période hivernale. Celle-ci prend en compte le début de la nidification de certains oiseaux et l'activité de transit des chauves-souris.

Les bâtiments ont été inspectés le 13 mars 2026 en journée (intérieur et extérieur) pour une recherche d'individus ou d'indices de présence (guano, cadavres, nids d'oiseaux...). Lampes, jumelles, endoscopes, échelle ont été utilisés. Un premier comptage des nids d'oiseaux a été effectué à ce moment-là.

Les compléments d'études ont été réalisés début juillet 2026 (deuxième comptage des nids d'oiseaux en journée et comptage crépusculaire des chauves-souris en soirée). Le comptage crépusculaire des chauves-souris a concerné la période d'élevage des jeunes (occupation des gîtes de mise bas, nurseries).

3- Résultats des recherches

Conditions d'étude : les prospections ont été effectuées dans de bonnes conditions de visibilité, lors de conditions climatiques favorables :

3.1- Pré-diagnostic

- Visite du bâtiment le 13-03-2026 ; beau temps, ciel voilé, vent modéré, T = 14°C à 13h10.

Description du bâtiment et résultats des recherches

Visite extérieure du bâtiment

Il s'agit d'une barre d'immeubles répartis en 3 volumes et 9 entrées :

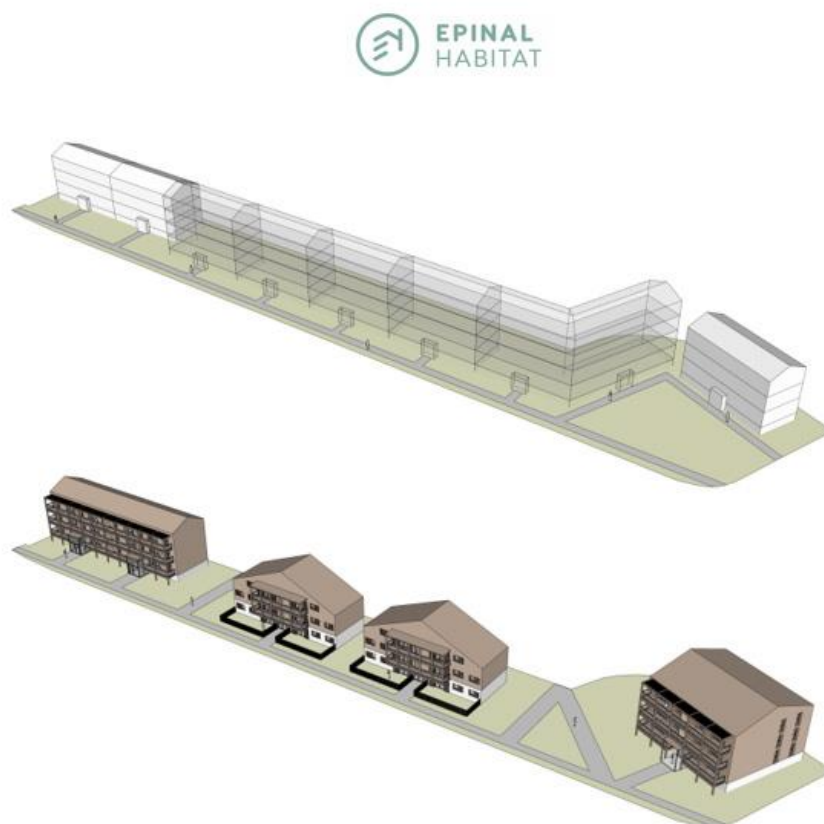
- à l'extrémité Est, les entrées 41 et 43, dans un premier volume en R+2 en retrait de l'alignement sur rue,
- le volume central, en R+3 rassemblant les entrées 45 à 55, avec une entrée en « retour » du volume parallèle à la rue Jules Méline,
- un dernier bâtiment avec l'entrée n°57, situé en retrait de la voirie.

Cet ensemble de bâtiments est en béton avec plaques d'isolation.

Il comporte des combles et des caves semi- enterrées. Le toit est en tuile avec cheminées.

Par la suite, il est amené à être reconstruit sous une nouvelle architecture (voir Figure 2 ci-après)

Figure 2 : nouveau projet de construction (source Epinal Habitat)



Intervention de démolition projetée (en haut) et volumes définitifs au terme du projet – extrait de l'étude de faisabilité C. Aubertin Studio Lada

Les façades, recouvertes de plaques Eternit ne présentent pas de possibilités de gîtes pour les chauves-souris (absence d'anfractuosités, de fissures favorables, les zingueries ne sont pas propices car « collées » aux planches de rives ou trop écartées des maçonneries...). Aucun indice de présence de chauves-souris n'est visible.



Façade côté rue Jules Méline



Façade côté du parc public Méline

A contrario, nous avons noté la présence de nids de Moineaux domestiques *Passer domesticus* et de la Mésanges bleues *Cyanistes caeruleus*.

Un nid de Moineau domestique est visible en façade nord et un autre a pu être observé au niveau de la bouche d'aération, à l'arrière du bâtiment (au niveau du N°45). Au total, deux nids de cette espèce ont été trouvés en extérieur.

Sur la façade côté jardin, un nid de Mésange bleue est repéré au niveau d'une bouche d'aération défectueuse, au 3ème étage (au niveau du n° 49) et un autre en débord de toit, côté Ouest (au niveau du N°43) soit deux nids au total.



Nid de Moineau domestique façade Nord



Nid de Moineau domestique façade côté jardin dans la fissure de la bouche d'aération

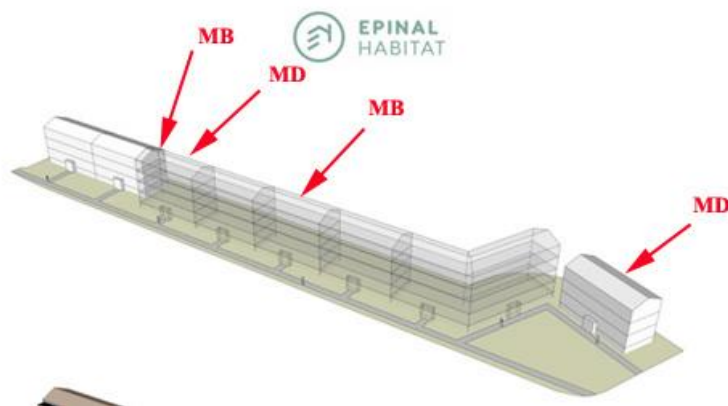


Nid de Mésange bleue façade côté jardin dans la fissure de la bouche d'aération



Nid de mésange bleue façade côté jardin, en débord de toit

Figure 3 : plan d'occupation des nids d'oiseaux occupés sur la barre d'immeubles



MB = Mésange bleue MD= Moineau domestique

Nous avons pu observer la présence d'une autre espèce d'oiseau sur le toit de la barre d'immeubles : le Choucas des tours *Corvus monedula*.

Nous avons observé trois individus qui étaient occupés à chercher de la nourriture dans la mousse du toit. L'espèce ne niche pas sur le bâtiment (affirmation corroborée par les compléments d'études 2026).

A l'arrière de la barre d'immeuble, se trouve le parc public Méline. Celui-ci possède un espace boisé aménagé. Aucun arbre à cavité n'a été recensé à proximité du bâtiment.

Par contre, nous avons pu noter la présence de trois platanes avec des cavités favorables à la faune, côté rue Méline. Dans le cas où il serait envisagé de les abattre, il faudra auparavant inspecter les orifices afin de vérifier l'absence d'oiseaux cavernicoles ou de chauves-souris.



Présence de trois platanes troués côté rue Jules Méline



Platanes côté de la rue Jules Méline Cavités propices à la faune (oiseaux, chiroptères)

Visite intérieure du bâtiment

L'intérieur de la barre d'immeubles n'est pas favorable à la faune sauvage (« pièces à vivre » non-habitées, des différents étages).



Pièces « à vivre » de la barre d'immeuble

Les caves sont semi-enterrées. Aucun indice de présence, ni d'individus (chiroptères) n'ont été trouvés. Les conditions ne sont pas favorables pour leur installation :

- Le plafond est couvert de dalles floquées (non favorable aux chiroptères qui ne peuvent disposer d'une accroche solide),
- Présence de nombreuses toiles d'araignées, courants d'airs...

Nous n'avons pas trouvé non plus de présence d'oiseaux (individus, nids ou cadavres)



Caves semi-enterrées de la barre d'immeuble

Les combles sont isolés de laine de verre au sol. Ils sont surmontés d'une charpente bois composée d'un film sous-toit et de voliges.



Combles de la barre d'immeuble

Aucun individu et aucun indice de présence de chauves-souris n'ont été trouvés. Les conditions sont peu favorables à l'accueil de ces mammifères : la plupart des « velux » sont cassés ou ouverts et provoquent des courants-d'air.

Par contre, quelques anciens nids de Moineaux domestiques ont été vus sur les poutres faîtières dans les combles des entrées N°45, N°49, N°51 et N°53, soit 4 anciens nids. Ceux-ci n'ont plus l'air occupés.



Nid de Moineaux domestique sur la poutre faîtière du comble



Photo Moineau domestique Frédéric FEVE Droits Réservés

3.2- Diagnostic (compléments d'études)

3.2.1 – Chauves-souris

Une soirée de comptage à six observateurs a été réalisée le 02 juillet en soirée (période d'élevage des jeunes) afin de couvrir l'ensemble des façades.

Comptages crépusculaires été

Conditions d'étude : les prospections ont été effectuées dans de bonnes conditions de visibilité, lors de conditions climatiques favorables. Les comptages ont démarré à 21h05 soit 34 minutes avant le coucher du soleil et se sont poursuivis une heure après le coucher du soleil.

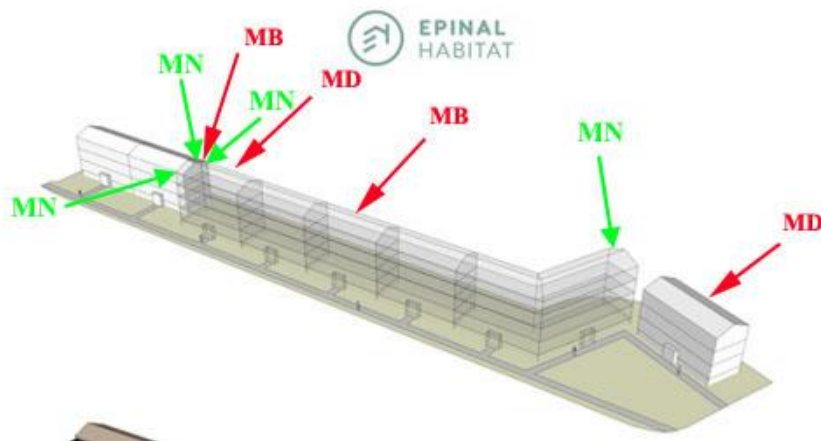
- Comptage crépusculaire du 02-07-2026 ; temps variable, vent faible, T = 26°C à 20h00, 23°C à 23h55.

Aucune chauve-souris n'est sortie du bâtiment. Quelques individus de Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus* ont été contactés en chasse à partir de 21h58 (côté parc). Quelques autres contacts ont été attribués à des Noctules de Leisler *Nyctalus leisleri* en chasse.

3.2.2 – Oiseaux

Le deuxième passage pour comptage réalisé le 02 juillet 2026 a permis de constater la présence du Martinet noir *Apus apus* au sein du bâtiment étudié. Quatre nids ont été trouvés sur des angles de toitures (cf. Figure 4 ci-après).

Figure 4 : plan d'occupation des nids d'oiseaux trouvés en 2026 (cumul des différents passages)



MB = Mésange bleue MD = Moineau domestique (en rouge) MN = Martinet noir (en vert)

4- Enjeux, sensibilités, impacts

Les études faune 2026 ont permis de constater la présence de trois espèces d'oiseaux protégés au sein du bâtiment étudié. Le Tableau 1 ci-après mentionne le statut de protection de ces espèces.

Tableau 1 – Statut de protection des espèces protégées nicheuses rencontrées de mars à juillet 2026

Nom français	Nom latin	Protection France	Directive Oiseaux	Convention Berne	UICN Monde	UICN France	UICN Grand-Est
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Esp, biot			LC	LC	LC
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	Esp, biot		An. II	LC	LC	LC
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Esp, biot		An. III	LC	NT	VU

Légende

Protection réglementaire en France

Biot : Protection du biotope

Esp, biot : Protection de l'espèce et de son biotope (reproduction, repos)

Conventions internationales et Directives européennes

Convention de Berne : Annexe II. Espèce strictement protégée. Annexe III. Espèce de faune protégée dont l'exploitation est réglementée.

Directive Oiseaux : Annexe I. Espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (Zone de Protection Spéciale).

Catégories UICN pour les listes rouges

EX : Espèce éteinte au niveau mondial, RE : Espèce disparue de métropole, CR : En danger critique d'extinction, EN : En danger, VU : Vulnérable, NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises), LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible), DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes), NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car introduite dans la période récente), NE : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge).

Textes légaux et sources bibliographiques

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

JORF du 5 décembre 2009

Arrêté du 29 octobre 2009 relatif à la protection et à la commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire national. JORF n°0272 du 24 novembre 2009

Convention de Berne du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe. 12pp + 4 ann.

Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages (version codifiée). 19p.

Paul J.-P. (Coord.), Morin C. & Weidmann J.-C., 2007. Liste Rouge des Mammifères (hors Chiroptères), Oiseaux, Reptiles et Amphibiens en Franche-Comté - Liste préalable au projet d'Atlas de la faune menacée de Franche-Comté. Document de travail. LPO Franche-Comté. 18p. Validation CSRPN du 17/01/2008.

Paul J.-P. (Coord.), Legay P., Morin C. & Weidmann J.-C., 2007. Liste des Mammifères (hors Chiroptères), Oiseaux, Reptiles et Amphibiens déterminants de Franche-Comté. Document de travail. LPO Franche-Comté. 7p. Validation CSRPN du 17/01/2008.

Hérolt J.-P., 2009. La liste rouge des espèces menacées de la faune vertébrée en Franche-Comté. *Bull. Soc. Hist. Nat. Du Doubs*, 92 : 13-20

UICN., 2001. *Catégories et Critères de l'UICN pour la Liste Rouge : Version 3.1*. Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. ii + 32 pp.

UICN., 2003. *Lignes Directrices pour l'Application, au Niveau Régional, des Critères de l'UICN pour la Liste Rouge*. Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. ii + 26 pp.

UICN, 2010. The UICN Red List of Threatened Species. Version 2010.3. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. Weidmann J.C., Mora F. & Roué S.Y., 2003. *Orientations Régionales de Gestion et de Conservation de la Faune Sauvage et de ses Habitats. Proposition d'une liste d'espèces prioritaires et d'une maquette de fiche-espèce*. GNFC

Carteron M., 2010. Statut des espèces de faune et de flore de Franche-Comté. Version 1.0. DREAL de Franche-Comté.

Fichier informatique, 7 feuilles.

Liste Rouge Grand-Est 2024



Mésange bleue Photo Fève Droits Réservés



Moineau domestique Photo Fève Droits Réservés



Martinet noir Photo Fève Droits Réservés

Au vu des résultats des études, les enjeux sont considérés comme :

- « nuls ou très faibles » pour les chauves-souris (bâtiment peu favorable, absence d'individus et d'indices de présence),
- « moyens » pour les oiseaux pour lesquels trois espèces protégées ont été identifiées dans des effectifs restreints (2 nids occupés de Mésanges bleues, 2 nids occupés de Moineaux domestiques, 4 anciens nids de Moineaux domestiques et 4 nids de Martinets noirs).

Les risques d'impacts sont « très faibles » pour les chauves-souris dont la présence n'a pas été constatée.

Les risques d'impacts sont « forts » pour les oiseaux nicheurs identifiés si des mesures appropriées ne sont pas mises en place.

5- Mesures ERC

Concernant les chauves-souris, il n'y aura pas de mesures à mettre en place (enjeux et risques d'impacts nuls ou très faibles).

Concernant les oiseaux, il importe de réaliser les travaux hors période de reproduction (celle-ci s'étend de mi-mars à début septembre). Cette adaptation du calendrier chantier évitera une mortalité directe des nichées.

Il faudra ensuite installer des nichoirs pour les trois espèces recensées sur un bâtiment proche avant mi-mars (début de la période de nidification).

Au vu des effectifs présents nous préconisons la pose de :

- 4 nichoirs triples pour le Martinet noir,
- 3 nichoirs triples pour le Moineau domestique,
- 3 nichoirs simples pour la Mésange bleue (ceux-ci peuvent être installés sur des arbres).

Nous conseillons les nichoirs de marque Schwegler qui donnent de bons résultats.

<https://www.schwegler-natur.de/wp-content/uploads/2024/01/fra-81-catalogue-de-produits.pdf>

Figure 5 : nichoir 3SV à Mésange bleue à fixer sur des arbres

» Nichoir 3SV avec protection contre les chats et les petits carnassiers



▲ étourneau
▲ torcol fourmilier et oisillons formant une pyramide pour se réchauffer
▲ protection contre les petits carnassiers intégrée
suspension à un tronc, à une branche ou sur une façade

Le nichoir à étourneaux avec protection contre les petits carnassiers et sa plus grande chambre d'incubation de $\varnothing$ 14 cm. Le trou d'envol proéminent de ce modèle est le garant d'une très bonne protection anti-carnassiers. Le nichoir est cependant conçu de façon à avoir une bonne vue sur la chambre d'incubation, un avantage certain pour effectuer le contrôle et le nettoyage. Le nichoir 3SV a également fait ses preuves avec des trous d'envol d'un plus petit diamètre qui attire d'autres espèces d'oiseaux. Il est particulièrement bien accepté par le torcol fourmilier par exemple, en raison de sa chambre d'incubation plus grande et de la forme de sa base (voir le tableau ci-dessous).

» Modèle 3SV
Trous d'envol : $\varnothing$ 45 mm, ovale 32 x 45 mm ou $\varnothing$ 34 mm.
Matériaux : nichoir en béton de bois SCHWEGLER. Anse de suspension en acier galvanisé.
Dimensions : L 19 x H 28 x P 23 cm.
Chambre d'incubation : $\varnothing$ 14 cm.
Poids : 4,8 kg environ.
Livraison : nichoir, anse de suspension et clou en aluminium.

» Trou d'envol 1 45 mm
Spécialement conçu pour l'étourneau, ce trou d'envol est également adapté aux espèces citées à droite qui ne colonisent cependant pas le nichoir en présence des étourneaux.

Trou d'envol	Réf.
$\varnothing$ 45 mm	00 126/9

» Trou d'envol 1 34 mm
Occupants : mésange charbonnière, mésange bleue, mésange nonnette, mésange noire, mésange huppée, rouge-queue à front blanc, sittelle torchepot, gobe-mouches à collier, gobe-mouches noir, torcol fourmilier, moineau domestique, moineau friquet, chauves-souris.

Trou d'envol	Réf.
$\varnothing$ 34 mm	00 122/1

» Trou d'envol ovale 32 x 45 mm
Occupants : comme le trou d'envol $\varnothing$ 34 mm. Il est cependant conseillé de suspendre le nichoir avec ce trou d'envol plus grand dans des endroits en pente, comme les ravins, les gorges, etc.

Trou d'envol	Réf.
ovale 32 x 45 mm	00 125/2

Figure 6 : *nichoir 1SP à Moineau domestique à fixer en façade*



Figure 7 : *nichoir 17A à Martinet noir à fixer en façade*

Dimensions extérieures :

L 98 x H 15 x P 15 cm.

Chambre d'incubation :

L 30 x H 14 x P 14 cm.

Poids : 7,1 kg environ.

Livraison : nicher, angle de fixation, vis, chevilles.

Ref. 00 613/4

» Nichoir à martinet n° 17A – à 3 nids

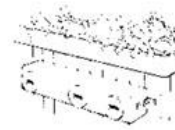
Particulièrement bien adapté à la formation de colonies grâce aux 3 chambres d'incubation dans un boîtier. Chaque chambre d'incubation possède une rosette amovible comme trou d'envol pour faciliter le nettoyage et le contrôle. Les deux fixations à équerre galvanisées livrées avec le nicher permettent un montage facile, rapide et sûr. Il peut être accroché à un mur ou être suspendu sous une avancée de toit. Il est possible de cacher les branches latérales de la fixation à équerre en le fixant derrière le nicher pour réduire la largeur de l'installation.



▲ jeunes martinets dans le nid



▲ exemples d'installation ...



6- Conclusion

Les études faune réalisées de mars à juillet 2026 au sein de la barre d'immeubles située du 41 au 57 rue Jules Méline à Epinal (88) ont montré la présence de trois espèces d'oiseaux protégés (Moineau domestique, Mésange bleue, Martinet noir).

Les enjeux et les risques d'impacts sont « nuls à très faibles » pour les chauves-souris (bâtiment peu favorables, absence d'individus et d'indices de présence).

Les enjeux sont « moyens » pour les oiseaux (effectifs restreints) mais les risques d'impacts sont « forts » si des mesures adaptées ne sont pas mises en place (cf. paragraphes 4 et 5).

BIBLIOGRAPHIE

CHIROPTERES

- ARTHUR L. & LEMAIRE M., *Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*, Editions Biotope 2015
- CPEPESC Lorraine, *Connaître et protéger les chauves-souris de Lorraine*, Ciconia Vol.33 (N.Sp.) 2009
- DIETZ & al., *L'encyclopédie des chauves-souris d'Europe et d'Afrique du Nord*, Delachaux et Niestlé éd. Française 2009
- MARCHESI P. & al., *Mammifères identification*, FAUNA HELVETICA, 2008
- FEVE F., *Mammifères sauvages de Lorraine*, Editions Serpenoise 2006
- ARTHUR L. & LEMAIRE M., *les Chauves-souris Maîtresses de la nuit*, Delachaux et Niestlé 1999
- MACDONALD D. & BARRETT P., *Guide complet des Mammifères de France et d'Europe*, Delachaux et Niestlé 1995
- GEML, *Atlas des Mammifères sauvages de Lorraine*, Editions de l'Est 1993
- Guide « *Protéger les chauves-souris dans les bâtiments* » Centre de Coordination Ouest pour l'Etude et la Protection des Chauves-souris
- Plaquette « *connaître et protéger les Chauves-souris en Lorraine* », C.P.E.P.E.S.C. Lorraine

OISEAUX

- Oiseaux de Lorraine : Frédéric FEVE. Ed. Serpenoise. 320 p. (2004)
- Inventaire des oiseaux de France : Ph. J. DUBOIS, P. Le MARECHAL, G. OLIOSO & P. YESOU. Ed. Nathan 384 p. (2000)
- Atlas des oiseaux de France en Hiver : Dosithée YEATMAN-BERTHELOT. Ed. Société Ornithologique de France. 575 p. (1991)
- Guides des Oiseaux de France et d'Europe : R. PETERSON & al. Ed. Delachaux et Niestlé. 534 p. (1994)